

QUE les décrets numéros 899-2009 du 12 août 2009 et 743-2011 du 22 juin 2011 soient modifiés en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 14 décembre 2011.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GILLES PAQUIN

56745

Gouvernement du Québec

### **Décret 1237-2011, 30 novembre 2011**

CONCERNANT les membres indépendants du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal

ATTENDU QUE la Société du Palais des congrès de Montréal est une société visée par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit qu'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 441-2011 du 20 avril 2011, monsieur Claude Liboiron a été nommé de nouveau membre et président du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 487-2009 du 22 avril 2009, mesdames Carol A. Fitzwilliam, Suzanne Landry et Mirabel Paquette ainsi que monsieur Donat Taddeo ont été nommés de nouveau membres du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1115-2009 du 21 octobre 2009, monsieur Raymond Larivée a été nommé membre du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 471-2010 du 2 juin 2010, monsieur Claude Guay a été nommé membre du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 441-2011 du 20 avril 2011, mesdames Francine Champoux et Michèle Desjardins ont été nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal;

ATTENDU QU'il y a lieu de qualifier les membres indépendants du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme :

QUE les personnes suivantes soient qualifiées comme membres indépendants du conseil d'administration de la Société du Palais des congrès de Montréal :

- monsieur Claude Liboiron, président;
- madame Francine Champoux;
- madame Michèle Desjardins;
- M<sup>e</sup> Carol A. Fitzwilliam;
- monsieur Claude Guay;
- madame Suzanne Landry;
- monsieur Raymond Larivée;
- madame Mirabel Paquette;
- monsieur Donat Taddeo;

QUE les décrets numéros 487-2009 du 22 avril 2009, 1115-2009 du 21 octobre 2009, 471-2010 du 2 juin 2010 et 441-2011 du 20 avril 2011 soient modifiés en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 14 décembre 2011.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GILLES PAQUIN

56746

Gouvernement du Québec

### **Décret 1238-2011, 30 novembre 2011**

CONCERNANT les membres indépendants du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques

ATTENDU QUE la Régie des installations olympiques est une société visée par la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (L.R.Q., c. G-1.02);

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 4 de cette loi prévoit qu'au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration, dont le président, doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 440-2011 du 20 avril 2011, madame Maya Raic a été nommée de nouveau membre et présidente du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 818-2008 du 27 août 2008, madame Suzanne Audet et monsieur Gaëtan Laflamme ont été nommés membres du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1394-2009 du 21 décembre 2009, M<sup>e</sup> Marie-Claude Jarry a été nommée membre du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 440-2011 du 20 avril 2011, mesdames Suzie Pellerin et Maria Ricciardi ont été nommées de nouveau membres du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 440-2011 du 20 avril 2011, mesdames Cynthia Biasolo et Rossana Pettinati ainsi que monsieur Henri-Paul Martel ont été nommés membres du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques;

ATTENDU QU'il y a lieu de qualifier les membres indépendants du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre du Tourisme :

QUE les personnes suivantes soient qualifiées comme membres indépendants du conseil d'administration de la Régie des installations olympiques :

- madame Maya Raic, présidente;
- madame Suzanne Audet;
- madame Cynthia Biasolo;
- M<sup>e</sup> Marie-Claude Jarry;
- monsieur Gaëtan Laflamme;
- monsieur Henri-Paul Martel;
- madame Suzie Pellerin;
- madame Rossana Pettinati;
- madame Maria Ricciardi;

QUE les décrets numéros 818-2008 du 27 août 2008, 1394-2009 du 21 décembre 2009 et 440-2011 du 20 avril 2011 soient modifiés en conséquence;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 14 décembre 2011.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GILLES PAQUIN

56747

Gouvernement du Québec

## **Décret 1239-2011, 30 novembre 2011**

CONCERNANT le renouvellement du mandat de monsieur Christian Jobin comme membre de la Commission des transports du Québec

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 16 de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12) prévoit que la Commission des transports du Québec est formée notamment de onze membres nommés pour une période d'au plus cinq ans par le gouvernement qui fixe leur traitement et leurs autres conditions de travail;

ATTENDU QUE monsieur Christian Jobin a été nommé membre de la Commission des transports du Québec par le décret numéro 1190-2006 du 18 décembre 2006, que son mandat viendra à échéance le 7 janvier 2012 et qu'il y a lieu de le renouveler;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports :

QUE monsieur Christian Jobin soit nommé de nouveau membre de la Commission des transports du Québec pour un mandat de cinq ans à compter du 8 janvier 2012, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
GILLES PAQUIN

## **Conditions de travail de monsieur Christian Jobin comme membre de la Commission des transports du Québec**

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur les transports (L.R.Q., c. T-12)

### **I. OBJET**

Le gouvernement du Québec nomme monsieur Christian Jobin qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme membre de la Commission des transports du Québec, ci-après appelée la Commission.

Sous l'autorité du président et dans le cadre des lois et des règlements ainsi que des règles et des politiques adoptées par la Commission pour la conduite de ses affaires, il exerce tout mandat que lui confie le président de la Commission.